Union Régionale Lorraine

Gare de Metz - Porte F - Place du Général de Gaulle - 57000 METZ
☏ 03 87 62 67 64 - 🖷 09 79 94 30 82 - sncf : 772 992
e-mail : unsa-cheminots.metz@wanadoo.fr

Compte rendu
DP EM de la DR du 11 octobre 2012

Réunion présidée par Vincent BERTHOUX, DET de la DR assisté par Christine TRUNFIO, Pôle RH Metz.

INFORMATIONS DU PRESIDENT

Monsieur Vincent BERTHOUX nous informe que concernant la dématérialisation des fiches EVS, le choix N°2 a été retenu pour ce qui est du périmètre de la Direction Régionale. A savoir : validation des fiches EVS par le DPX.

Concernant le parking du château d'eau, une nouvelle barrière va être mise en place.

QUESTIONS

DEMENAGEMENT

1. La délégation demande un point d'étape sur le dossier déménagement de la Direction Régionale.

Réponse du Président :
Le déménagement est repoussé en septembre 2013. Le microzonage est terminé.
Le résultat du PDE est publié sur le site de la DR.
L'attribution des appels d'offres se fera en février pour un début des travaux début avril.
La remise aux normes techniques du bâtiment sera faite par la SOCOTEC.
Le 20 septembre, des ateliers ont eu lieu sur des thèmes précis concernant le déménagement; 20 personnes étaient présentes.
Au cours du 1er trimestre, il y aura un forum présenté par KEOLIS sur les déplacements urbains, ainsi que sur l'utilisation de PROXIS
Le tri des archives et des bureaux continue à s'organiser tous les mardis.
Un partenariat avec la cantine du Trésor Public est toujours en projet.
L'étude du projet de l'escalier au fond du parking du château d'eau a été réalisé par l'ATA.
Concernant l'accès au réfectoire, 20 personnes en simultané peuvent y accéder.

2. La délégation demande un point d'étape sur le dossier déménagement pour le CMGA et l'EME.

Réponse du Président :
Le CMGA sera installé au 21 rue de la Marne. Le questionnaire SOMOBIL a été distribué. L'aménagement intérieur va être fait par TETRIS.

EME : implantation en gare toujours à l'étude

3. Dans le cadre du déménagement, et des mouvements de personnel et restructuration, il serait bien d'avoir un état exact des agents qui vont dans la future DR.

Réponse du Président :
345 agents vont déménager rue Royale.

4. Les agents disposent actuellement de 50 mn pour déjeuner.
Quelles conditions doivent être remplies pour que les agents puissent continuer à disposer de cette coupure au nouveau siège de la Direction Régionale.

Réponse du Président :
Le RH 077 prévoit une coupure d'au minimum l' heure. La coupure actuelle, pour une partie des agents de la DR, de 50 mn est une coupure dérogatoire accordée par l'Inspecteur du Travail du fait de la proximité du Restaurant d'entreprise.

RH

5. La délégation souhaite connaître le cadre d'organisation de la Direction Régionale par service et par qualification.

Réponse du Président :
Par rapport au dernier CO, Il y a + 1 poste (création) à l'EME

Commentaire UNSA :
Le CO est disponible au local UNSA (Tél : 772 992)

6. EME : La délégation demande quels sont les agents en mission à la DR (types de mission, durée ...)

Réponse du Président :
Conventionnés :
1 DAT Metz - déménagement DR Metz - jusqu'au déménagement de la DR en 2013
2 DAT Metz – secrétariat DR
2 DDET Metz - Archives
1 INGENIERIE : Mise à jour GEREMI

Non conventionnés:
1 accueil - DR déléguée Nancy, jusqu'à sa retraite
1 PRI – Archives
1 CMGA

7. EME : La délégation demande l'effectif que gère l'entité sur le territoire lorrain.

Réponse du Président :
situation au 1er août 2012 - TOTAL = 278 agents

51 agents conventionnés - RH 910
53 agents accompagnés - RH 910
61 agents en mobilité volontaire
112 agents suivis dans le cadre d'un reclassement médical.

8. La délégation demande la liste de tous les alternants travaillant dans le périmètre de la DR, les missions, le nom de leur tuteur, la durée de leur stage, le diplôme préparé.

Commentaire UNSA :
La liste est disponible au local UNSA (Tél : 772 992)

9. Pourquoi dans l'outil congés-repos les RQ ne sont-ils pas identifiés par leur millésime comme le sont les congés ?

Réponse du Président :
Les RQ sont acquis pour l'année en cours. Une fois le 1er janvier passé, les RQ non pris (maximun 7) deviennent des RQ du nouveau millésime.

SUGE

10. Le lavage des véhicules de service est toujours imposé aux agents SUGE en tenue d'uniforme. Dans le même temps, les agents doivent prendre sur leur temps personnel pour le nettoyage de leur tenue d'uniforme. Ils demandent à la direction de trouver une solution pour le nettoyage des véhicules de service et de la tenue d'uniforme fournie par le service.

Réponse du Président :
Le dépôt de la tenue dans un pressing n'est pas prévu dans la DJS. Sur l'agence Lorraine 12 agents sur 42 seulement utilisent leur carte de nettoyage.

Une réflexion sur le nettoyage des véhicules en service, en tenue est en cours, une solution reste à trouver.

Commentaire UNSA :
Concernant la tenue, il y vraiment un axe de progrès à réaliser. En effet, utilisées ou non utilisées, les 42 cartes de nettoyage sont facturées. Il y a donc 30 cartes payées pour rien. Ne pourrait-on pas trouver une solution gagnant/gagnant pour tout le monde ?

11. Un agent SUGE qui emmène sa tenue d'uniforme fournie par le service au pressing est-il couvert en cas d'accident ?

Réponse du Président :
Est considéré comme accident du travail tout accident sur le lieu de travail, par le fait ou à l'occasion du travail et pendant le temps de travail, ainsi que l'accident pendant le trajet aller ou le trajet retour entre le domicile de l'agent et son lieu de travail.

Commentaire UNSA :
En clair, l'agent n'est pas couvert. Chacun pourra en tirer les conclusions!

12. La programmation de l'accompagnement des trains est faite avec deux agents SUGE malgré une recommandation nationale de constituer des équipes à trois agents. La constitution d'une équipe à deux n'étant pas obligatoirement la règle.

Réponse du Président :
L'accompagnement des trains doit être fait par une équipe de 3 agents mais de manière exceptionnelle (absence, congé), il peut être amené à 2 agents.

13. Malgré la réponse faite lors de la réunion DP du 21 juin 2012, question 34, et l'attribution du poste à qualification D du site de Metz, les agents SUGE ayant postulé à ce poste n'ont pas été reçus. La délégation demande quelle en est la raison ?

Réponse du Président :
Le poste de qualification D vacant sur le site de Metz a fait l'objet d'une offre de poste à la Bourse de l'Emploi. Tous les agents ayant postulé et pouvant prétendre à la qualification supérieure, ont été reçus par le Chef d'Agence Locale SUGE Lorraine.

14. La direction envisage- t-elle d'attribuer une prime suite aux fortes chaleurs du mois d'août aux agents SUGE ?

Réponse du Président :
Ce n'est pas envisagé.

15. Suite au départ de M. M sur le site SUGE de Nancy, quand le poste sera-t-il remplacé, poste de qualification C ?

Réponse du Président :
La qualification C libérée par Monsieur M, nommé à la qualification D sera attribuée en NAC de fin d'année.

16. Les travaux des locaux SUGE ne cessent d'être repoussés trimestre après trimestre. A quelle date ces travaux vont-ils débuter ?

Réponse du Président :
Compétences CHSCT.
Le dossier est à l'étude, il n'y a pas de date connue

17. Lors d'une réunion avec le Directeur Zonal, une proposition d'envoyer des agents SUGE méritants en hélicoptère suite à un accord passé avec la gendarmerie a été faite. Qu'en est-il de ce projet ?

Réponse du Président :
Pas de projet en ce sens.

18. Certains agents SUGE bénéficiaient d'une prime de langue avant leur mutation sur l'antenne SUGE Lorraine. Pour quelle raison cette prime leur a-t-elle été supprimée ?

Réponse du Président :
L'indemnité pour connaissance d'une langue étrangère est attribuée conformément à l'article 75 du RH 0131. Lorsqu'un agent fait l'objet d'un changement de résidence administrative, il perd de fait cette prime et l'attribution de celle-ci est étroitement liée à sa nouvelle affectation. Une mise à jour des postes soumis à la prime de langue est en réflexion.

PRI

19. En 2014, il est question de fusionner certains PRI. Clermont-Ferrand, Limoges et Chambery seraient sur la sellette. Nord-Paris et Sud-Paris pourraient se déplacer à Saint-Denis. Reims et Strabourg pourraient être fusionnés sur METZ dans la future DR. La délégation demande de faire un point sur ce projet.

Réponse du Président :
Le sujet sur le périmètre lorrain n'est pas d'actualité.

La prochaine réunion des DP aura lieu le :

Jeudi 6 décembre 2012 à 9h15

Salle 206 - Direction Régionale - METZ

Merci d'adresser vos questions avant le 29 novembre 2012

à

Delphine OURY

UNSA/Cheminots - Porte F - Gare de Metz - 57000 METZ

delphine.oury319@orange.fr

UNSA-cheminots, quoi de neuf sur le site ?

http://lorraine.unsa-cheminots.org